

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2025

RENFORCER L'EFFECTIVITÉ DES DROITS VOISINS DE LA PRESSE - (N° 991)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Balanant

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« éléments d'information »

les mots :

« informations ».

II. – En conséquence, au début de la seconde phrase du même alinéa 9, substituer au mot :

« Ces »

le mot :

« Les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.